



# Plages polluées : un classement « un peu à charge » ?

Après la publication du classement des plages polluées par des bactéries fécales, effectué par l'association Eau et rivières de Bretagne, des maires des Côtes-d'Armor réagissent à cette enquête.

Dans les Côtes-d'Armor, 41 plages sont classées « à éviter » ou « déconseillées » par Eau et rivières de Bretagne. L'association a réalisé plusieurs prélèvements de juin à septembre, sur chaque plage. Des données qui sont parfois contradictoires avec celles présentées par l'Agence régionale de santé (ARS).

Eau et rivières de Bretagne dénonce, depuis des années, la façon dont les autorités mesurent la qualité des eaux de baignade. En 2023, le tribunal administratif de Rennes lui a donné raison et a demandé à l'ARS de revoir ses données pour la période 2016-2020.

« Des efforts à faire » Pour le maire de Ploubihan, Loïc Mahé, le classement est « un peu à charge ». Dans sa commune, deux plages sont « déconseillées » par l'association : celle de Pors Rand et la plage Port-la-Chaine. « Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'efforts à faire. Mais on l'a vu, il suffit d'une analyse négative pour que la plage soit classée rouge », note-t-il.

Et de l'ester : sur « 47 analyses faites par l'ARS », en trois ans, sur la plage de Pors Rand, « on a compté 38 résultats parlant d'une eau de bonne qualité, six d'une qualité moyenne de l'eau et trois incidents – l'un en 2021 et les deux autres en 2022 ». « Que Eau et rivières et l'ARS viennent sur place et me disent ce qu'il faut faire alors ! », lance Loïc Mahé.

Pierre-Alexis Blévin, le maire de Pléneuf-Val-André, dont deux plages sont également « déconseillées » par Eau et rivières de Bretagne (Ville-Berneuf et les Murs-Blancs), explique aussi que « l'ARS fait des contrôles

## La qualité des eaux de baignade des Côtes-d'Armor



hebdomadaires de la qualité des eaux de baignade, qui confirment la bonne qualité de l'eau sur les plages de Pléneuf-Val-André ». L'édile indique que le classement de l'association « introduit d'autres critères physico-chimiques qui ciblent les activités agricoles et qui sont sans effet sur la qualité des eaux de baignade ».

La plage de Pont-Roux, à Ploulech, figure elle aussi parmi celles où la baignade est « à éviter ». Le maire, loïc

d'être étonné, pointe un incident survenu en juin sur la station d'épuration à Lannion, située en amont de sa commune. « Il s'agissait d'un débordement d'un poste de retournement de Nod Huel. L'eau s'est déversée dans le Léguer jusqu'à l'embouchure. L'ARS a mesuré des concentrations d'entérocoques intestinaux (EI). On a explosé les scores », regrette Sylvain Camus, qui précise que la plage avait immédiatement été interdite à la baignade.

Pour lui, pas question de mettre en cause l'agriculture. « Les bactéries trouvées sont celles traitées en station d'épuration. Il n'y a aucun doute. Deux jours après, nous étions revenus à une eau de bonne qualité. » Selon le premier magistrat, les pollutions s'expliquent par deux types d'événements : l'assainissement collectif défailtant et les fortes pluies.

Les rédactions des Côtes-d'Armor.

## « Les agriculteurs n'ont rien à se reprocher »

Trois questions à...

Gwenolé Corbel, président des Jeunes agriculteurs des Côtes-d'Armor.

Eau et rivières de Bretagne a pointé du doigt huit plages dans les Côtes-d'Armor - à éviter -, qui auraient une mauvaise qualité de l'eau. Et une trentaine qui ne sont pas recommandées. Comment l'expliquez-vous ?

Je me pose la question de leur méthodologie. Les plages en rouge ne se trouvent pas dans les secteurs qui concentrent le plus d'activités agricoles. On sait que vers Lamballe, il y a beaucoup d'élevages porcins, et pourtant, aucune de ces plages n'est en secteur à éviter. Même chose pour Plouha ou dans les zones légumières.

L'association pointe du doigt l'origine agricole de ces pollutions bactériologiques. Que répondez à ces accusations ?

Les agriculteurs font des déclarations auprès de la PAC (Politique agricole commune) de tous leurs intrants en azote. Nous avons des normes très encadrées par l'Union européenne et la France. Eau et rivières peut s'en plaindre directement auprès de Bruxelles. Nous n'avons rien à nous reprocher.

Vous affirmez ne pas connaître d'agriculteurs sanctionnés pour cela ?

Je n'ai eu aucune remontée de ce genre. Si on ne respecte pas les normes, nous avons une diminution de nos aides européennes. Ou des



Gwenolé Corbel s'interroge sur le classement d'Eau et rivières de Bretagne. (PHOTO : QUENNEC)

amendes venant de la police de l'eau. Il y a de nombreux contrôles qui sont effectués dans les fermes, de manière inopinée ou sur dénonciation.

Il faut plutôt observer ce qui se passe au niveau des stations d'épuration, inadaptées à la densité démographique. On peut s'estimer heureux, en France, d'avoir de l'eau potable à la sortie du robinet (1). La pollution est contenue, contrairement au Canada.

Recueilli par Gaëlle COLIN.

(1) En 2021, 39,7 % des Bretons auraient reçu au moins une fois une eau du robinet où les traces de pesticides dépassaient le seuil dit de qualité, selon l'Agence régionale de santé. Dont des traces d'herbicides utilisés dans les champs de maïs, par exemple.

## Dans le détail de la méthodologie d'Eau et rivières de Bretagne

Pourquoi ? Comment ?

**Comment a été réalisé ce classement ?** L'association s'est basée sur des données publiques, publiées par l'Agence européenne de l'environnement. On y trouve les relevés de l'Agence régionale de santé (ARS) réalisés en été, ces quatre dernières années, sur les plages bretonnes. L'enquête s'intéresse aux concentrations de deux bactéries fécales : Escherichia coli (E. coli) et entérocoques intestinaux (EI).

**Quelle différence avec celui de l'ARS ?**

« Nous avons remarqué que l'ARS ne tenait pas compte de toutes les analyses. Par exemple, quand une plage était fermée, les analyses ne comptaient pas. Pour nous, c'était une sorte de falsification », explique Dominique Le Goux, animatrice d'Eau et rivières de Bretagne pour les Côtes-d'Armor. L'association a donc utilisé toutes les données disponibles et appliqué une autre méthode de classement.

**Pourquoi des plages « à éviter » et d'autres « recommandées » ?**

Le classement s'appuie sur les seuils retenus par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (« bon », « moyen » ou « mauvais »), en fonction des concentrations de bactéries (E. coli et EI). Une plage est « recommandée » si aucun prélèvement « mauvais » n'est ressorti et que 95 % sont « bons ». Elle est « peu risquée » s'il y a moins de 15 % des prélèvements « moyens » ou « mauvais », et « déconseillée » s'il y en a entre 15 et 30 %. Elle est jugée « à éviter » à plus 30 % de prélèvements « mauvais ». « Cette carte n'est pas mise à jour en temps réel. Il s'agit plus de probabilités », précise Dominique Le Goux.

**Quelles sont les causes de ces pollutions ?**

Elles ne sont pas évidentes. Il peut s'agir de défauts dans les réseaux d'assainissement ou des stations d'épuration. Mais l'association estime que la pollution pourrait être d'origine agricole, notamment lorsque les terres sont lessivées par la pluie et que l'eau ruisselle jusqu'à la mer, entraînant les effluents d'élevages.



La qualité de l'eau est surveillée par l'ARS. Ici, Baignade et pêche sont interdites sur certaines plages lorsqu'une pollution est observée. (PHOTO : QUENNEC)

**Pourquoi les Côtes-d'Armor sont particulièrement concernées ?**

Les plages du nord de la Bretagne seraient plus touchées que celles du sud, d'après Eau et rivières de Bre-

tagne (ERB). « Nous avons de sérieuses raisons de penser que les épandages agricoles sont en cause, en parallèle des pollutions bien connues liées à l'assainissement, estime Christophe Le Vesage. Il y a beaucoup d'épandages d'après les déclarations de flux d'azote des agriculteurs. Or, les effluents d'élevage sont chargés en bactéries. » Pour en avoir le cœur net, l'association réclame une enquête parlementaire.

**Que risque-t-on à fréquenter une plage « à éviter » ?**

Rien si les prélèvements du jour sont bons. Dans le cas contraire, d'après l'ARS, « le contact avec des germes pathogènes au-delà d'une certaine concentration peut entraîner des pathologies de la sphère oto-rhino-laryngée (ORL), de l'appareil digestif (gastro-entérite) ou des yeux. » « Ce que l'on souhaite, c'est que les gens aient envie de s'informer. Les mesures sont normalement disponibles à proximité du point de baignade », rappelle Dominique Le Goux.

Virginie GUENNEC.

## « Manque d'intérêt » pour le label Pavillon bleu

Trente et un. C'est le nombre de plages en Bretagne bénéficiant du label Pavillon bleu en 2024. Le Finistère compte 19 plages labellisées, suivi par le Morbihan avec neuf sites et l'Ille-et-Vilaine, portant son total à trois.

Cette année, un grand absent est à déplorer dans ce classement : les Côtes-d'Armor. Historiquement, le département a toujours eu du mal à s'imposer et à accumuler des plages labellisées. Surtout, cette année, aucune commune n'a candidaté.

« Entre 1 000 € et 2 500 € »

Ce label « déploie environ cinquante critères par typologie de site pour protéger les écosystèmes et la santé : gestion des déchets et de l'eau, propreté de l'eau de baignade, mobilité douce, éducation à l'environnement », renseigne l'association Teragir, qui octroie le label, sur son site internet.

Pour Denis Hamayon, vice-président chargé du tourisme à Saint-Brieuc-Armor agglomération, « il y a un manque d'intérêt concernant ce label. Au fil des années, nous constatons peu de différences entre les communes en bénéficiant et celles n'en bénéficiant pas ».

Selon l'Élu, c'est un critère qui peut contribuer à l'attractivité de la ville, mais qui n'est « ni majoritaire, ni significatif ».

Pour rappel, pour obtenir le label, il faut déposer un dossier. L'an passé,



S'il peut contribuer à l'attractivité de la ville, le label Pavillon bleu n'est pas « significatif », estime Denis Hamayon. (PHOTO : QUENNEC)

un cadre de l'association indiquait : « La première étape de la démarche de labellisation consiste à candidater et à élaborer un dossier que nos équipes étudient scrupuleusement. Nous auditions aussi chacun des sites, y compris dans le cadre d'un renouvellement du label. »

Ce qui a un coût, estimé entre « entre 1 000 € et 2 500 €, en fonction de la taille de la commune, et ce, même si elles n'obtiennent pas le Pavillon bleu, en définitive. On n'achète pas ce label », insistait le cadre associatif.

## Perros-Guirec se place comme la bonne élève du département

Pourquoi ? Comment ?

**Perros-Guirec fait-elle mieux que ses voisines ?**

En matière de contrôles, oui. En 2009, sous l'impulsion de l'Association nationale des élus des littoraux (Anel), la commune s'est lancée dans une « démarche qualité eaux de baignade », certifiée par un cabinet d'audit.

En plus des contrôles obligatoires menés par l'Agence régionale de santé, de début juin à fin septembre, la Ville, par l'intermédiaire de Veolia, procède à deux ou trois prélèvements chaque semaine sur ses trois lieux de baignade.

Et ce tout au long de l'année. « C'est une démarche proactive et dynamique, qui nous permet d'informer les usagers quasiment en temps réel », met en avant Rosine Danguy des Déserts, adjointe à l'écoresponsabilité.

Ces contrôles supplémentaires coûtent environ 15 000 € par an à la commune.

**Qu'est-ce qu'il est mesuré ?**

L'aspect physique des eaux de baignade et leur concentration en Escherichia coli (E. coli) et en entérocoques intestinaux (EI), deux bactéries caractéristiques d'une contamination fécale.

La pluviométrie (le dépassement d'un certain seuil déclenche une alerte sur le téléphone d'astreinte) et les « accidents éventuels » (un défaut sur le réseau d'assainissement, par exemple) sont aussi surveillés.

**Pour quels résultats ?**

Une à deux anomalies sont en moyenne détectées chaque année (aucune n'aurait été relevée l'an dernier). Dans ce cas, un drapeau violet est levé sur la plage concernée pour signifier un risque de pollution. « Le principe de précaution prévaut sur

tout », indique Patrick Loisel, l'adjoint aux plages. Les trois de la commune, celles de Trestraou, Trestrignel et Saint-Guirec, sont toutes classées « sans risque » par Eau et rivières de Bretagne.

**Comment la Ville travaille-t-elle sur les causes de pollution ?**

Les contrôles, certes fréquents, ne préviennent pas la pollution. Des travaux sont donc en parallèle engagés sur le système d'assainissement, sous l'égide de Lannion-Treger communal.

Le poste de retournement de La Châtaigneraie, chargé de rediriger les eaux usées de Ploumanach, Trestraou et La Carté vers la station d'épuration de Karvaslot, vient, par exemple, d'être remis aux normes. Avant cela, la station pouvait être sujette à des débordements, engendrant un « risque sanitaire pour les baigneurs » sur la plage de Trestraou. Quid des agriculteurs, dont les

épandages peuvent être à l'origine des pollutions sur les plages ? Ils n'ont « aucun impact à Perros-Guirec », assure Patrick Loisel, qui ne recense que « deux fermes légumières » à proximité des lieux de baignade de la commune.

**Pourquoi ces plages ne sont-elles pas labellisées « Pavillon bleu » ?**

Dans l'imaginaire collectif, le label Pavillon bleu fait référence pour attester de la qualité des eaux de baignade. Mais la ville de Perros-Guirec n'y a jamais candidaté, comme aucune des plages des Côtes-d'Armor en 2024 (lire ci-contre).

« Ce label est marketing et anachronique, car il se base sur des données de l'année écoulée, estime Patrick Loisel. A contrario, notre démarche garantit la qualité de l'eau quand les gens s'y baignent. »

Étienne LANNUZEL.



La plage de la Ville-Berneuf à Pléneuf-Val-André, fait partie de celles qui sont « déconseillées » par l'association Eau et rivières de Bretagne. (PHOTO : QUENNEC)